

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL395

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, M. Brun, M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet, M. Ravier, M. Sermier,  
Mme Trastour-Isnart et M. Bazin

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 14, substituer à la date :

« 30 août 2021 »,

la date :

« 30 septembre 2021 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit à travers cet amendement de repousser au 30 septembre 2021 l'entrée en vigueur de l'obligation de présentation du passe sanitaire pour les activités énoncées dans le présent article.

Ce délai supplémentaire permet d'accorder le temps nécessaire à nos concitoyens qui ne sont pas encore vaccinés pour réaliser leur parcours vaccinal sans qu'ils ne soient pris en otage par ces nouvelles restrictions.